

Séance du 29.10.2025

Etablissement public

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Horst Kulhanek pour l'enseigne Les Délices de Chez Nous (modification des horaires d'ouverture et de fermeture).

Edilité

Le CC délivre et traite

- 2 autorisations de construire
- 1 préavis pour le service cantonal des constructions
- 1 demande de préavis

Séance du 12.11.2025

Edilité

Le CC délivre et traite

- 2 autorisations de construire
- 2 demandes de décision préalable
- 4 annonces de panneaux solaires

Parking Route des Bochonès

Les places de parc situées le long de la route des Bochonès ainsi que le parking se situant au croisement de ladite route et de la route de la Pierre à Péré sont gérées par la vente de macaron aux propriétaires d'appartements ainsi qu'aux propriétaires de mayen ou autres activités économiques sur les pistes de ski (restaurants altitude) se situant dans un périmètre déterminé.

En accord avec la PRVC, le CC prend les décisions suivantes :

- Le macaron est valable du 1^{er} décembre au 30 avril de l'année suivante.
- Le macaron est vendu au prix de Fr. 100.00 pour cette durée.
- Un seul macaron sera vendu par appartement, mayen ou autres résidences.
- Le macaron sera numéroté. Il est disponible auprès de l'administration communale.

Pour le reste de l'année, soit du 1^{er} mai au 30 novembre, l'utilisation de ces places de parc sont libres et non-payantes.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 28'902.00 (13 dossiers).